

Modalités de calcul des indicateurs quantitatifs d'usage d'intrants Plante Bleue 3 Outil MPS d'enregistrement et d'évaluation



Contexte

Le niveau 3 de la certification Plante Bleue, dit de "Haute Valeur Environnementale", repose sur des **indicateurs de mesure des bonnes pratiques et des usages d'intrants** (produits de protection des cultures, engrais et énergie).

L'évaluation quantitative des intrants Plante Bleue s'appuie sur le référentiel de la **certification environnementale internationale MPS-ABC**.

Bases de l'évaluation

L'évaluation repose sur :

- **Les standards de consommations MPS-ABC** par groupe de cultures, pour les produits de protection des cultures, les engrais et l'énergie. Chaque standard se présente comme une fourchette d'usage, avec une valeur haute (valeur plafond) et une valeur basse (valeur plancher). Ils sont annexés au [référentiel technique Plante Bleue 3](#).
- **Les consommations annuelles** de l'entreprise : produits de protection des cultures, engrais et énergie.

Les consommations annuelles de l'entreprise sont comparées aux valeurs de référence du référentiel : selon son niveau de consommation, l'entreprise obtient entre 0 et 5 points pour chaque thématique.

Intrants à enregistrer

Tous les intrants consommés doivent être enregistrés :

- **Produits de protection des cultures**, y compris désinfectants et régulateurs de croissance. Pour les produits de biocontrôle, on se réfèrera à la liste de la [note d'instruction DGAL/SDQSPV/2016-853](#), tel que :
 - les produits contenant un agent chimique sont à enregistrer : pièges à phéromones contenant un insecticide (liste B) et tous les produits de la liste C ;
 - Ne sont pas à enregistrer : les produits de la liste A et ceux de la liste B ne contenant aucun insecticide, les auxiliaires biologiques et produits de blanchiment sans aucun agent de désinfection ou anti-algue.
- **Engrais**, y compris l'acide nitrique et les engrais incorporés dans les terreaux
- **Energie pour la production** : éclairage, chauffage et matériels spécifiques (hors tracteurs et transport)

Étapes d'enregistrement et de calcul

Afin de calculer les indicateurs de mesure des usages d'intrants, l'entreprise doit disposer d'une année complète d'enregistrement. L'année est divisée en 13 périodes de 4 semaines.

Les enregistrements se font en deux étapes :

- Surfaces de production par groupe de cultures

► Données à enregistrer :

L'entreprise enregistre ses surfaces de production par groupe de culture¹ au démarrage, puis à chaque période où il y a des modifications d'assolement

► Calculs (calcul automatique via l'outil MPS ou outil à développer par l'entreprise)

Les standards de référence propres à l'entreprise (usages plancher et plafond) sont calculés à partir des fourchettes d'usage de chaque groupe de cultures, pondérés par le pourcentage de surface occupée par chaque groupe de cultures au cours des 13 périodes de l'année.

► Résultats (données de sortie)

Fourchette de consommation de référence de l'entreprise pour les produits de protection des cultures, l'azote et l'énergie.

Cette fourchette est exprimée dans les unités suivantes, par ha et par an

- Protection des cultures : kg de matières actives
- Fertilisation : kg d'azote (N)
- Énergie : Gigajoules (1 kWh = 0,0036 GJ)

- Enregistrement des consommations d'intrants

► Données à enregistrer :

L'entreprise enregistre chaque période ses consommations de produits de protection des cultures, d'engrais et d'énergie dans les unités des spécialités commerciales

Exemple d'enregistrements pour une période :

Produit	Quantité
Algospeed : 12+6+30	25 kg
Suprême 205 g	60 g
Gaz naturel	1 265 kWh
Électricité	2 261 kWh

► Calculs (calcul automatique via l'outil MPS ou outil à développer par l'entreprise)

Au terme d'une année entière d'enregistrement, les quantités consommées sont converties en kg de matières actives, en kg d'azote (N) et en gigajoules d'énergie par hectare et par an.

► Résultats (données de sortie)

Les consommations annuelles de l'entreprise et les standards de référence de l'entreprise sont reportées dans la grille de calcul Plante Bleue pour obtenir le nombre de points correspondants :

¹ Groupe de culture = ensemble d'espèces ayant les mêmes besoins en chaleurs, fertilisation et sensibilité aux ravageurs et maladies. Exemple : plantes à massif couvertes.

Quantité de substances actives appliquées sur les 12 derniers mois	50,00
<i>Les valeurs sont exprimées en kg de substances actives</i>	
Indiquer les valeurs standards de l'entreprise	
- Valeur plancher (en kg de substances actives / 12 mois)	35,00
- Valeur plafond (en kg de substances actives / 12 mois)	65,00
Nombre de points = 2,0 pts	

Remarque : le référentiel Plante Bleue 3 comporte d'autres indicateurs que les indicateurs quantitatifs issus de MPS. Pour être certifiée, l'entreprise doit obtenir un minimum de 10 points pour chacun des 7 thèmes : biodiversité, protection des cultures, engrais, énergie, eau, déchets et volet social.

Intérêt de l'outil MPS pour l'enregistrement et l'évaluation des usages quantitatifs d'intrants

L'outil MPS a été spécifiquement adapté aux exigences du référentiel Plante Bleue 3 et présente les avantages suivants :

- **Faciliter les enregistrements** : Grâce aux bases de données MPS, l'interface de saisie permet à l'entreprise de constituer son espace personnalisé pour enregistrer ses cultures et les intrants qu'elle utilise.
- **Faciliter les conversions** : l'outil MPS convertit automatiquement les usages de produits commerciaux enregistrés en kg de matières actives, kg d'azote et Gigajoules d'énergie.
- **Faciliter les calculs** : à partir de vos enregistrements, l'outil MPS calcule automatiquement les indicateurs à reporter dans la grille de calcul Plante Bleue. Ces valeurs vous sont envoyées chaque année ou à la fin du trimestre le plus proche de votre audit.

Evaluation des usages de l'entreprise

Thème	Standards entreprise Selon référentiel MPS et assolement		Consommations de l'entreprise
	Plancher	Plafond	
Protection des cultures (kg substance active)	9,1 kg	34,4 kg	17 kg
Energie (GJ)	3 013,6 GJ	10 064,9 GJ	2 111 GJ
Azote (kg N)	345,3 kg	918,5 kg	518 kg

- **Accompagnement** : MPS assure une assistance technique pour vous accompagner dans la mise en place et l'utilisation de l'outil MPS et répondre à toutes vos questions.

Intéressé pour utiliser l'outils MPS d'enregistrement et d'évaluation :

Votre contact : Maela FLOCH, Coordinatrice MPS-France : m.floch@mymps.com / 06 85 40 11 82

Annexe : Aperçu de l'Outil MPS d'enregistrement

Après inscription, le producteur accède à son espace d'enregistrement.



Depuis son tableau de bord, le producteur choisit la période à saisir, puis introduit les groupes et surfaces correspondant à ses cultures, ainsi que les intrants utilisés.

Exemple : Introduction d'un groupe de culture

choisir type	Cultures sous serre	Cultures d'extérieur	autres
choisir groupe	Arbres et arbustes plein air		
choisir cluster environnemental	chercher par plante ou code		
	ARBRES D'ALIGNEMENT	autres cultures de pépinières	117
	ARBRES FRUITIERS	autres cultures de pépinières	119
	ARBRES pleine terre	autres cultures de pépinières	111
	ARBUSTES conteneur1	Autre pépinière non couverte	112
	ARBUSTES conteneur2	Viburnum	120

1 - 5 van 63 resultaten

« « 1 2 3 4 5 » »

Annuler Enregistrer

Remarque : Les surfaces introduites au démarrage peuvent être modifiées à chaque période.

En l'absence de changement, elles sont reconduites d'une période à l'autre automatiquement.

Exemple : Enregistrement d'un intrant

Entrer le nom ou le code du produit

Choisissez la période de: Période 1 de 2018

Gallery - Cent 7 #400528 [] ml ✖

Phytoselulius Persimilis #903091 [] unités ✖

Remarque : Une fois introduits, les intrants sont proposés à chaque période. L'entreprise a seulement besoin d'indiquer les quantités éventuelles utilisées.